

Déclaration préalable des élus de la FSU au CTSD des Yvelines Mardi 15 mars 2022



Monsieur le Directeur Académique, Mesdames, Messieurs les membres du CTSD,

Nous remercions les services de la DOS, et tout particulièrement, les gestionnaires pour la clarté, la précision des réponses apportées à nos questions, et le travail de qualité réalisé lors du Groupe de Travail préparatoire à cette instance.

Nous regrettons cependant que celle ci se tienne après l'ouverture de SIAM, alors que le dialogue social avec les élus se poursuivra - nous l'espérons- aujourd'hui et que des arbitrages concernant des ouvertures de postes pourront encore être rendus. Nous regrettons également d'un tel dialogue n'ait pu se tenir dans tous les établissements, particulièrement lorsque les chefs d'établissement refusent d'organiser la concertation-au sujet de la DGH ou de la soumettre au vote du CA, par exemple au Collège Jean Moulin du Pecq, au lycée Descartes de Montigny-le-Bretonneux, au Lycée International, où le CA sur la DGH n'a pas eu lieu du tout. Nous dénonçons le décret du 21 décembre 2020 qui a rendu facultative l'installation de la Commission Permanente, et privé les établissements de la tenue d'une instance essentielle au travail de concertation autour de la répartition des DGH. Nous sommes frappés du nombre d'établissements dans lesquels la proposition de répartition de la DGH du chef d'établissement a été rejetée, entraînant la convocation d'un second CA, souvent soldé par un second vote contre le projet présenté. Si l'insuffisance des enveloppes d'heures allouées en est souvent la raison principale, c'est sans doute aussi un signe de la dégradation du dialogue social engendré par ce nouveau déni de de démocratie.

Concernant le projet présenté par la Direction Académique, le bilan du quinquennat Macron est sans appel : 75 postes de moins qu'à la rentrée 2017, dont plus des deux tiers en lycée, alors que la hausse démographique s'est poursuivie (4690 élèves de plus qu'en 2017) et que nous avons traversé durant deux ans une crise sanitaire qui aurait dû déclencher des mesures exceptionnelles pour en pallier les effets.

La comparaisons par discipline avec l'état des postes à la rentrée 2021 fait apparaître la poursuite de la mise en extinction des Lettres Classiques, (moins 4 postes, avec 3 postes en moins en Lettres Modernes) de l'Allemand (- 2 postes), et la disparition d'un poste en Italien. Signe de l'appauvrissement de l'offre de langues, ces suppressions sont aussi particulièrement difficiles à vivre pour les enseignants concernés lorsque le faible nombre de supports existants dans la discipline limite les possibilités de leur réaffectation dans de bonnes conditions. La suppression de 5 postes de technologie (certes vacants), et de 3 postes de SII nous interrogent. Les connaissances et les compétences acquises en séries STI2D ouvrent des portes vers des emplois d'avenir dans les champs scientifiques et technologiques. On préfère pourtant fermer les supports vacants plutôt que de prendre de réelles mesures pour recruter de nouveaux enseignants et valoriser ces disciplines en vue d'inciter les élèves à s'orienter dans les filières concernées. Enfin la suppression de deux postes de SVT est à l'image des difficultés rencontrées par cette discipline depuis la mise en place de la réforme du lycée, alors qu'on y enseigne des savoirs

essentiels à la compréhension des grands enjeux du monde de demain.

Nous constatons cette année encore la frilosité des chefs d'établissement à créer des postes dans les disciplines où pèsent des incertitudes sur les groupes d'enseignement de spécialité de première et de terminale générale. Variable d'ajustement de la réforme, les TZR voient leurs conditions d'affectations dégradées par les décisions tardives concernant les BMP, tandis que la fluidité du mouvement est altérée par la limitation du nombre de chaires pouvant être crées. Nous demandons la création de chaires à la place des BMP 18h là où la situation des postes, les besoins et l'évolution des effectifs rendent possible la création d'un support pérenne. Lorsque les BMP sont proches de 18h, nous demandons qu'ils soient complétés afin de permettre autant que possible aux collègues les occupant d'exercer à temps plein dans leur établissement, et dans leur discipline de recrutement.

La FSU demande des créations de postes massives prenant en compte l'évolution démographique, et souligne la nécessité de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour pallier les effets de la crise sanitaire. Ces créations de postes doivent aussi améliorer durablement les conditions d'enseignement en permettant plus de travail dans des groupes à effectifs réduits. Les mesures prises ne sauraient se limiter aux dispositifs dispositifs 'Devoirs Faits' et 'Je Réussis au Lycée', insuffisants et mis en place de manière inégale. Nous le disons depuis le début de la pandémie : il faut aussi créer des postes de CPE, d'AED, de PSy-En, d'infirmières, d'assistantes sociales, de médecins scolaires ... Les deux créations de postes de CPE annoncées pour notre département vont dans le bon sens, mais sont encore très largement insuffisantes.

Pour toutes ces raisons, les élus de la FSU appelent à voter contre le projet de création et de suppressions de postes présenté par la Direction Académique .

L'allégement des mesures sanitaires, notamment la levée de l'obligation du port du masque ont été accueillis avec un soulagement largement partagé. Nous alertons cependant sur la lourde tâche qui va incomber aux Vies Scolaires pour le suivi des cas contacts, alors qu'elles ont déjà particulièrement éprouvées ces derniers mois. Nous nous étonnons qu'aucune consigne n'ait été donnée sur la conduite à tenir en classe en lorsque la présence d'un élève ou d'un personnel fragile nécessiterait que des mesures renforcées soient prises. Des consignes nationales doivent être données afin d'éviter de faire peser la responsabilités de telles décisions sur les acteurs locaux. Il semble également nécessaire de mener d'ici l'automne un travail approfondi autour de la question de l'aération des salles et de poursuivre l'équipement des établissements en capteurs de CO2 et en purificateurs d'air. A notre connaissance, très peu d'établissements en sont équipés alors que nombreuses sont les salles mal ou pas du tout aérées. Nous souhaiterions savoir si vous disposez de données récentes à ce sujet et s'il est prévu de poursuivre les campagnes d'incitation à la vaccination en direction des élèves.

Nous vous alertons enfin sur la situation du collège Descartes de Fontenay-le-Fleury, qui nous fait part de problèmes d'entretien des locaux et de fonctionnement du service de restauration gerés par la société C'Midy : quantité de nourriture insuffisante en fin de service, absence de prise en compte des élèves ayant des régimes alimentaires particuliers ou des allergies, problèmes de facturation avec menace de

faire appel à un cabinet de recouvrement, alors que les factures n'ont pas été envoyées, familles ayant recours aux fonds sociaux mises en difficulté. Dès la création de la SEMOP en 2017, nous avions dénoncé les risques de dégradation de la qualité du service rendu au public et de complexification de la gestion entre les différents échelons : Éducation Nationale, Conseil Départemental, et société C'Midy. Nous continuons à demander le retour des services d'entretien et de restauration des collèges des Yvelines au sein du service public, afin de garantir aux usagers une prestation de qualité sur des questions aussi cruciales que la propreté, hygiène des locaux et l'accès de tous les élèves à une alimentation de qualité dans les cantines scolaires.

Nous ne pouvons conclure cette déclaration sans rappeler que garantir la qualité du service public, c'est aussi veiller aux conditions de travail de ses agents et continuer le rendre attractif, entre autres par des politiques salariales permettant une amélioration du pouvoir d'achat, la réduction des inégalités, en particulier entre les femmes et les hommes. Les quelques mesures cosmétiques consenties à quelques semaines des élections ne sauraient faire oublier à quel point les agents du service public ont été malmenés durant le quinquennat Macron. Il y a urgence à augmenter les salaires et les pensions dans la Fonction Publique comme dans le reste de la société. C'est pourquoi l'intersyndicale CGT, FSU, Solidaires et UNSA, et les organisations de jeunesse FIDL, MNL, UNEF et VL appellent à la grève le jeudi 17 mars pour exiger une revalorisation immédiate de l'ensemble des salaires dans le secteur privé et des traitements dans la fonction publique.

Mesdames et Messieurs les membres du CTSD, nous vous remercions de votre attention.